



# LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE



## L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

*Investir  
dans notre  
avenir*

SP-625-11-04

Canada

## POURQUOI LA PETITE ENFANCE EST-ELLE IMPORTANTE?

Tous les enfants méritent de connaître un bon départ dans la vie. Ils méritent d'être en bonne santé, en sécurité et prêts à s'instruire. Des recherches ont montré que les six premières années de la vie jouent par la suite un rôle crucial sur leur apprentissage, leur comportement et leur santé. Par conséquent, lorsque nous investissons dans la petite enfance, nous investissons dans l'avenir de nos enfants et de notre pays.

## QUEL RÔLE LE GOUVERNEMENT DU CANADA JOUE-T-IL AU CHAPITRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA GARDE DES JEUNES ENFANTS?

Le gouvernement du Canada estime que le développement de la petite enfance (DPE) de même que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants disposent ces derniers à réussir à l'école et toute leur vie durant. C'est la raison pour laquelle le gouvernement prépare l'avenir en mettant en place les conditions requises pour aider les enfants à prendre le meilleur départ qui soit dans la vie. Les activités, les programmes et les services à cette fin sont exposés ci après.

### *Soutien financier aux provinces et aux territoires*

Le gouvernement du Canada verse des sommes importantes aux provinces et aux territoires afin de soutenir leurs investissements dans le développement de la petite enfance ainsi que dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Ce financement découle de deux ententes distinctes, mais connexes, qu'ont conclues les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux : l'Entente sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants<sup>1</sup>.

Conformément à l'Entente sur le DPE et au cadre multilatéral, tous les gouvernements signataires se sont engagés à rendre compte au public des investissements qu'ils consacrent aux plus jeunes citoyens du Canada. Des rapports périodiques permettent aux Canadiens de constater les progrès accomplis en vue d'améliorer le bien-être de nos enfants.

## ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Septembre 2000

En vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance (DPE), le gouvernement du Canada alloue aux provinces et aux territoires 2,2 milliards de dollars répartis sur cinq ans (de 2001-2002 à 2005-2006), et il leur versera également en permanence 500 millions de dollars par année après 2005-2006.

De leur côté, les provinces et les territoires ont convenu d'utiliser le financement pour étendre et améliorer les programmes et les services destinés aux enfants de moins de six ans et à leur famille, en consacrant des fonds à l'un ou à l'ensemble des quatre principaux champs d'action suivants :

- ▶ la promotion de la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- ▶ l'accroissement du soutien aux parents et aux familles;
- ▶ le renforcement du développement, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- ▶ l'accroissement du soutien aux collectivités.

L'Entente sur le DPE fait en sorte que les familles canadiennes peuvent davantage se prévaloir de services tels que les cours prénatals, les programmes préscolaires, les services de garde d'enfants et les programmes d'aide à la famille.

En octobre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé l'instauration de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, laquelle va de pair avec l'Entente sur le DPE. Cette stratégie prévoit un montant supplémentaire de 320 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer les programmes et services qui répondent aux besoins des Autochtones en matière de DPE.

Mars 2003

## **CADRE MULTILATÉRAL POUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS**

En vertu de ce cadre, le gouvernement du Canada verse aux provinces et aux territoires 1,05 milliard de dollars sur cinq ans depuis 2003-2004. Instauré par les trois paliers de gouvernement, le cadre multilatéral donne suite aux engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Entente sur le DPE, selon lesquels on investira davantage dans les programmes d'apprentissage et de garde pour les enfants de moins de six ans que régissent les provinces et les territoires.

Le Cadre multilatéral a pour objectifs :

- de favoriser davantage le développement de la petite enfance;
- d'aider les parents à tirer parti des perspectives d'emploi ou de formation en leur offrant un meilleur accès à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde d'enfants à la fois abordables et de qualité.

La plus grande portion de ce financement est consacrée à des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qu'offrent des établissements comme les centres de garde, les garderies en milieu familial, les prématernelles et les garderies éducatives. Les programmes et services qui font partie d'un système scolaire officiel ne sont pas financés en vertu de ce cadre.

Le cadre multilatéral prévoit des investissements dans les domaines suivants :

- les coûts d'immobilisation et d'exploitation;
- les augmentations salariales;
- la formation, le perfectionnement et l'encadrement du personnel;
- les subventions pour les places en garderie;
- l'information et l'orientation des parents;
- l'assurance de la qualité des services.

Afin de compléter les dispositions du cadre multilatéral, le gouvernement du Canada a engagé un montant supplémentaire de 35 millions de dollars sur cinq ans dans le but de soutenir les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves.

Dans son budget de mars 2004, il a aussi décidé d'ajouter 10 millions de dollars sur quatre ans à ce premier montant, portant ainsi le montant total de ses investissements à 45 millions de dollars.

### ***Investissements dans les programmes et les services***

Le gouvernement du Canada fait également des investissements directs afin d'élaborer et d'offrir un éventail de programmes et de services aux jeunes enfants et à leur famille, notamment les suivants :

- Des programmes communautaires destinés expressément aux enfants et aux familles à risque, dont le Programme canadien de nutrition prénatale qui vise à ce que les enfants naissent en bonne santé.
- Des programmes sociaux, nutritionnels et de santé visant à améliorer la qualité de vie des enfants et des familles inuits et des Premières nations, dont le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves.

- Des programmes offrant des services d'apprentissage et de garde d'enfants, dont l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations et le Programme des services aux familles des militaires.
- Des programmes destinés aux enfants autochtones à risque qui vivent en dehors des réserves, dont le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, qui a pour objet de préparer les enfants à entrer à l'école.
- Des activités de recherche et d'information, dont des recherches concernant les effets de la violence familiale sur la santé, des programmes d'alphabétisation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et des campagnes de sécurité publique qui donnent des renseignements sur la protection des enfants contre les risques que présentent l'exposition aux rayons du soleil, les maladies d'origine alimentaire, les produits de consommation (p. ex., les jouets) et les produits chimiques à usage domestique.

Ces activités ainsi que plusieurs autres programmes et services sont exposés dans les rapports intitulés *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada* et *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada*. L'investissement global dans les programmes et services du gouvernement du Canada relatifs au développement de la petite enfance ainsi qu'à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, s'est accru en 2003-2004.

Ces rapports d'activité témoignent de l'engagement du gouvernement du Canada à rendre compte au public des progrès accomplis en ce qui a trait à l'amélioration et à l'élargissement des programmes et des services destinés aux enfants de moins de six ans et à leur famille.

### ***Soutien du revenu et mesures fiscales***

Le gouvernement du Canada a également instauré divers programmes de soutien du revenu et des mesures fiscales qui contribuent à améliorer le développement de la petite enfance ainsi que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, notamment :

- *Prestations de maternité et prestations parentales* : Dans le cadre du Régime d'assurance-emploi, ces prestations offrent un revenu d'appoint temporaire aux personnes qui occupent un emploi et qui sont parents d'un nouveau-né ou qui viennent d'adopter un enfant. En 2000, le gouvernement du Canada a prolongé la période de versement des prestations parentales de 10 à 35 semaines. Ainsi, les parents qui combinent les prestations parentales aux 15 semaines de prestations de maternité peuvent demeurer à la maison avec leur enfant pendant aussi longtemps que 50 semaines au cours de sa première année d'existence.
- *Prestation fiscale canadienne pour enfants et supplément de la Prestation nationale pour enfants qui est versé aux familles à faible revenu* : En 2004, la valeur de l'aide octroyée à quelque 3,5 millions de familles avec des enfants par le biais de ces prestations est estimée à environ 9,1 milliards de dollars.
- *Prestation pour enfants handicapés* : Cette prestation mensuelle, instaurée en mars 2004, apporte une aide financière aux familles admissibles qui subviennent aux besoins d'un enfant atteint d'une déficience mentale et/ou physique grave et prolongée.
- *Déduction pour frais de garde d'enfants* : Cette mesure fiscale aide les parents admissibles à assumer des frais de garde d'enfant afin d'exercer un emploi ou de suivre des études.

### ***Soutien aux organisations non gouvernementales***

Le gouvernement du Canada offre son soutien aux organisations non gouvernementales (ONG) qui s'emploient à améliorer la santé et le bien-être

des enfants. Par exemple, en 2003-2004, dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social, le gouvernement a accordé des subventions et des contributions de plus de 5 millions de dollars à des ONG sans but lucratif. Celles-ci ont pour mandat de faire progresser le développement social ainsi que l'inclusion dans la société canadienne des enfants et de leur famille, des personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables ou exclues de cette société.

En outre, le gouvernement du Canada a financé l'établissement du Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance, dont les travaux visent à constituer une main-d'œuvre spécialisée et compétente dans le secteur des services de garde.

### **COMMENT PEUT-ON OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES INVESTISSEMENTS DES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS?**

On peut obtenir des exemplaires imprimés des rapports 2003-2004 du gouvernement du Canada sur les activités et les dépenses relatives au développement de la petite enfance ainsi qu'à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants en composant le numéro 1 800 O-Canada (1 800 622-6232). On peut également consulter ces rapports en ligne à l'adresse <http://www.socialunion.ca>, ainsi que des documents de référence et les rapports antérieurs sur le DPE, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

De plus, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont convenu, le 3 novembre 2004, de créer un portail Web ([www.ecd-elcc.ca](http://www.ecd-elcc.ca)) relatif au développement, à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Ce portail donne accès aux sites Web fédéraux, provinciaux et territoriaux qui fournissent des renseignements sur les activités menées dans ces domaines, et qui permettent de consulter les rapports que les trois paliers gouvernementaux établissent en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

### **LA VOIE À SUIVRE**

Les rapports intitulés *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada* et *Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport 2003-2004 du gouvernement du Canada* témoignent du maintien de l'engagement de l'État envers les enfants, et exposent en détail les progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur de l'Entente sur le développement de la petite enfance et du cadre multilatéral.

Bien que ces progrès soient encourageants, il reste encore beaucoup à faire pour aider les familles à élever leurs jeunes enfants. Les parents doivent avoir la possibilité de faire des choix concrets, et leurs enfants doivent disposer de moyens tangibles d'acquérir des connaissances. Respectant son engagement envers les enfants et leur famille, le gouvernement du Canada continue de travailler de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux en soutenant leurs investissements dans les domaines du DPE, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, afin d'aider ces derniers à prendre le meilleur départ possible dans la vie.

---

<sup>1</sup> Bien que le gouvernement du Québec souscrive aux principes généraux de l'Entente sur le DPE et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'a pas participé à leur élaboration, car il entend conserver une responsabilité exclusive dans le domaine social. Le gouvernement du Québec reçoit néanmoins sa part des fonds fédéraux et il continue d'investir des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants.